

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 27/03/2025 à 19 heures 00

Nombre de membres en exercice 23
Nombre de membres présents 22
Nombre de suffrages exprimés 21
VOTES : Contre =0 Pour =21 Abstentions =0
Date de convocation : 20/03/2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Esther FARGUES

délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Esther FARGUES, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	2 501 088,69	565 010,11	208 516,67	455 116,58	208 516,67	565 010,11
TOTAUX	2 501 088,69	3 056 795,32	383 738,64	455 116,58	2 884 827,33	3 511 911,90
Résultats de clôture						
Restes à réaliser			592 255,31	455 116,58	3 093 344,00	4 076 922,01
TOTAUX CUMULES	2 501 088,69	1 120 716,74	137 138,73	260 827,35	821 394,55	983 578,01
RESULTATS DEFINITIFS			1 413 649,86	715 943,93	3 914 738,55	260 827,35
			697 705,93		4 337 749,36	423 010,81

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

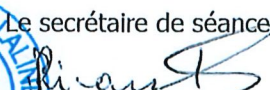
PRESENTS : MM FARGUES - GERARD - RICAUD - MOREAU-HERAUD - LETIENT - MANCEL - BORDAS - DELMARES- MIRAILLES-RIU - BOULLET - DIOT - FLAMANT - CLARET J. - VERGEZ - PELE
MAZE - BOURRIER
Mr WLOCZYSAK, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ
Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD
Mr RIGOLET, absent, avait donné pouvoir à Mr PELE
Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr FLAMANT
Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER
ABSENTS : Mr BERAUD

Cachet :

le secrétaire de séance
Jean-Luc RICAUD

Pour expédition conforme
La Maire, Esther FARGUES



MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150 	36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE Tel : 05 53 73 44 60 mairie@ville-lalinde.fr http://www.ville-lalinde.fr	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire. Date de convocation : 20 mars 2025 Secrétaire de Séance : Mr Jean-Marc RICAUD	
PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – MANCEL – BORDAS – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – DIOT – FLAMANT – CLARET J. – VERGEZ – PELE – MAZE - BOURRIER Mr WLOCZYSIK, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD Mr RIGOULET, absent, avait donné pouvoir à Mr PELE Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr FLAMANT Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER ABSENTS : Mr BERAUD		
n° 25.03.27 - 02 OBJET : Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024	Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions opérées par la collectivité au cours de l'année précédente, ce bilan devant par ailleurs être annexé au Compte Financier Unique de l'année correspondante. Madame la Maire présente donc au Conseil Municipal le bilan des actes notariés signés au cours de l'année 2024. <u>I – ACQUISITION :</u> NEANT <u>II – VENTE :</u> NEANT Le Conseil Municipal en prend acte.	
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 024-212402234-20250327-25032702-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 02/04/2025 Publication : 02/04/2025 La Maire, Esther FARGUES Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Lalinde, le 28 mars 2025 La Maire,  Esther FARGUES Le secrétaire de séance,  Jean-Marc RICAUD 		

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 27/03/2025 à 19 heures 00

Nombre de membres en exercice 23
Nombre de membres présents 22
Nombre de suffrages exprimés 21
VOTES : Contre =0 Pour =21 Abstentions =0
Date de convocation : 20/03/2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Esther FARGUES

délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Esther FARGUES, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	46 249,83	49 848,11		11 491,56	61 339,67	
TOTAUX	46 249,83	38 334,01	21 136,45	16 796,44	67 386,28	55 130,45
Résultats de clôture		88 182,12	21 136,45	28 288,00	67 386,28	116 470,12
Restes à réaliser		41 932,29		7 151,55		49 083,84
TOTAUX CUMULES	46 249,83	88 182,12	21 136,45	28 288,00	67 386,28	116 470,12
RESULTATS DEFINITIFS		41 932,29		7 151,55		49 083,84

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

PRESENTS : MM FARGUES - GERARD - RICAUD - MOREAU-HERAUD - LETIEN - MANCEL - BORDAS - DELMARES- MIRAILLES-RIU - BOULLET - DIOT - FLAMANT - CLARET J. - VERGEZ - PELE
MAZE - BOURRIER
Mr WLOZYSIAK, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ
Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD
Mr RIGOLET, absent, avait donné pouvoir à Mr PELE
Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr FLAMANT
Mme CABIACA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER
ABSENTS : Mr BERAUD

Cachet :

le secrétaire de séance
Ricaud
Jean-Noël Ricaud

Pour expédition conforme,

la Maire, Esther FARGUES



Esther FARGUES

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES

DU BUDGET PRINCIPAL ET DU

BUDGET ANNEXE CAMPING

Séance du 27 mars 2025 à 19 heures

Nombre de membres en exercices	23
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrages exprimés	22
VOTES : Contre 0	Abstentions 0
Date de convocation : 20/03/2025	

Vu le transfert du budget annexe Camping au 1er janvier 2025 à la Communauté de Communes Basides Dordogne Périgord

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Esther FARGUES, Maire de Lalinde après avoir entendu les comptes financiers uniques de l'exercice 2024 dressés par Maryse GERARD, première adjointe, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter	BP PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE CAMPING	TOTAL A AFFECTER
Résultat de l'exercice : Recettes - Dépenses	1 120 716,74	41 932,29	1 162 649,03
Excédent de fonctionnement reporté (FR 002)	555 706,63	-7 915,82	547 790,81
	565 010,11	49 848,11	614 858,22
Solde d'exécution de la section d'investissement			
Solde d'exécution de l'exercice : Recettes - Dépenses	-137 138,73	7 151,55	-129 987,18
Résultat antérieur reporté excédentaire (ID 001)	71 377,94	-4 340,01	67 037,93
Solde des restes à réaliser de l'exercice : Recettes - Dépenses	-208 516,67	11 491,56	-197 025,11
	-560 567,20	0,00	-560 567,20
Besoin de financement de la section d'investissement			
Excédent de financement de la section d'investissement	-697 705,93	7 151,55	-690 554,38

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)		690 554,38
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)		
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)		
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)		472 094,65

Ont signé au registre des délibérations :

PRÉSENTS : MM FARGUES - GERARD - RICAUD - MOREAU-HERAUD - LETTIENT - MANCEL - BORDAS - DELMARES - MIRAILLES-RIU - BOULLETT - DIOT - FLAMANT - CLARET J. - VERGEZ - PELE

MAZE - BOURRIER

Mr WLOCZYSTAK, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ

Me ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD

Mr RIGOULETT, absent, avait donné pouvoir à Mr PELE

Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr FLAMANT

Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER

ABSENTS : Mr BERAUD

Pour expédition conforme

La Maire, Esther FARGUES



Lalinde, le 28 mars 2025

Le secrétaire de séance

Jean-Marc RICAUD



MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150 	36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE Tel : 05 53 73 44 60 Mail : mairie@ville-lalinde.fr Site internet : http://www.ville-lalinde.fr	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22 Pour : 13 Contre : 09	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept octobre, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire. Date de convocation : 20 mars 2025 Secrétaire de Séance : Mr Jean-Marc RICAUD	
PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – MANCEL – BORDAS – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – DIOT – FLAMANT – CLARET J. – VERGEZ – PELE – MAZE - BOURRIER Mr WLOCZYIAK, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD Mr RIGOLET, absent, avait donné pouvoir à Mr PELE Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr FLAMANT Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER ABSENTS : Mr BERAUD		
n° 25.03.27 - 05 OBJET : Tarif location local municipal – Aile Est de la Mairie	Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet d'avocats bénéficiant par convention d'un local municipal situé dans l'entrée de l'aile Est de la Mairie, au rez de chaussée - composé de deux bureaux et d'un sanitaire - a résilié la convention de mise à disposition au 31 mars 2025. Madame la Maire propose donc au Conseil Municipal que ce local soit de nouveau mis à la location par le biais d'une convention annuelle moyennant une redevance mensuelle de 650,00 Euros, cette convention prévoyant la dénonciation possible à tout moment moyennant un délai de préavis. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour et 09 contre : - FIXE le montant mensuel de la mise à disposition de ce local municipal à 650,00 Euros, - AUTORISE Madame la Maire à signer la convention correspondante.	
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur		
024-212402234-20250327-25032705-DE		
Accusé certifié exécutoire		
Réception par le préfet : 02/04/2025		
Publication : 02/04/2025		
La Maire, Esther FARGUES		
	Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Lalinde, le 28 mars 2025 La Maire,  Esther FARGUES Le secrétaire de séance  Jean-Marc RICAUD 	